

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-dix-neuvième session**

Bangkok et en ligne, 15–19 mai 2023

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission : commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale**Mettre le commerce, l'investissement, l'innovation et le transfert de technologie au service de l'action climatique****Note du secrétariat***Résumé*

Si la mondialisation a permis à des millions de personnes dans la région Asie-Pacifique de sortir de la pauvreté, la croissance économique a eu un coût environnemental considérable. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat conclut sans équivoque qu'une crise climatique d'origine anthropique est en cours et que le monde a atteint un seuil critique. Tous les moyens possibles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre doivent être envisagés.

On trouvera dans le présent document des informations sur le rôle du commerce, de l'investissement, de l'innovation et du transfert de technologie dans la lutte contre les changements climatiques. La technique de prospective stratégique apporte aux décideurs l'éclairage nécessaire pour aborder les questions nouvelles et émergentes auxquelles il faudra accorder une attention à l'avenir. Le présent document donne un aperçu de la manière dont les politiques commerciales peuvent promouvoir la durabilité environnementale et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Il décrit les tendances, les possibilités et les défis liés à l'investissement étranger direct dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets et la manière dont les partenariats public-privé appliqués au financement d'infrastructures durables et aux initiatives du secteur privé peuvent contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Le transfert de technologie a lui aussi un rôle à jouer dans les efforts déployés en vue de lutter contre les changements climatiques et pour aider les gouvernements de la région Asie-Pacifique à respecter leurs engagements et objectifs nationaux définis dans l'Accord de Paris. Des mesures concrètes doivent être prises dans les domaines de l'innovation, du transfert et de la diffusion des technologies afin d'accélérer et d'intensifier l'action climatique. Le présent document se termine par une liste de recommandations qui tiennent compte des défis existants, émergents et futurs.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à prendre note du présent document et des recommandations qui y figurent et à donner des orientations au secrétariat concernant ses activités futures dans ce domaine.

* ESCAP/79/1/Rev.2

I. Introduction

1. Le commerce international, l'investissement, l'innovation et le transfert de technologie sont des moyens essentiels de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce sont des moteurs de croissance indispensables pour les économies développées et en développement, en particulier en Asie et dans le Pacifique. Parallèlement, le développement économique rapide que le commerce et l'investissement ont permis est de plus en plus considéré comme non durable, et il convient de mieux prendre en compte les dimensions sociales et environnementales du développement. Il est par conséquent important de mettre en œuvre des politiques complémentaires axées sur le développement durable pour que le commerce et l'investissement contribuent de manière plus directe au développement durable. En outre, les politiques et les événements actuels ou potentiels dans la région et au-delà peuvent nécessiter une attention, une adaptabilité et une souplesse particulières de la part des décideurs. Le présent document se concentre essentiellement sur la manière dont des politiques complémentaires peuvent permettre de faire face aux changements climatiques et aux évolutions correspondantes. La section II est consacrée aux mesures liées au commerce. La section III explique comment les investissements étrangers directs (IED) peuvent être mis au service de l'action climatique. La section IV traite de la contribution des partenariats public-privé et des réseaux du secteur privé à la mise en place d'infrastructures durables et à l'action climatique. La section V est consacrée au rôle du transfert de technologie dans la lutte contre les changements climatiques. Le présent document se termine par une liste de recommandations qui tiennent compte des défis existants, émergents et futurs.

II. Mesures liées au commerce

A. Libéralisation du commerce des biens environnementaux

2. La libéralisation et la facilitation du commerce des biens et des services environnementaux sont des aspects essentiels de la manière dont les politiques commerciales peuvent contribuer à lutter contre les changements climatiques. S'il est implicitement entendu que, dans le contexte des changements climatiques, les « biens environnementaux » sont des biens (et peut-être les matériaux qui les composent) qui contribuent de manière positive à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers, il n'existe pas de liste communément reconnue de ces produits. Dans le cadre des négociations en cours concernant l'accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité, plus de 80 articles ont été ajoutés à la liste des biens environnementaux, et d'autres pourraient suivre. Cette liste est en partie tirée de la liste des biens environnementaux élaborée en 2012 par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, qui comprend 54 produits et est utilisée dans le cadre des négociations concernant l'Accord sur les biens environnementaux de l'Organisation mondiale du commerce¹.

3. Le taux moyen des droits de douane appliqués aux biens environnementaux dans les économies de la région Asie-Pacifique en 2019 était de 5,78 %, soit moins que le taux moyen appliqué à l'ensemble des biens (6,12 % dans les mêmes économies) et légèrement moins qu'en 2015 (5,82 %). Les moyennes allaient de 14,46 % au Pakistan à 0 % à Singapour. La variation au sein des pays en ce qui concerne les groupes de produits spécifiques est légère, mais, en général, les droits de douane les plus bas sont placés sur le

¹ Pour de plus amples informations, voir *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2021: Accelerating Climate-smart Trade and Investment for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, 2021).

matériel de surveillance, d'analyse et d'évaluation de l'environnement (la moyenne simple étant de 5,7 %), et les plus élevés sont placés sur la « protection des ressources naturelles » (la moyenne simple étant de 7,24 %).

4. La réduction des droits de douane sur les produits environnementaux peut accélérer les progrès dans la lutte contre les changements climatiques et peut être appliquée par l'intermédiaire d'initiatives unilatérales ou dans le cadre d'accords commerciaux. De fait, l'absence de droits de douane sur les biens environnementaux est la pierre angulaire des négociations en cours concernant l'Accord sur les biens environnementaux. En utilisant la même liste de biens environnementaux, les membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique visent à réduire les droits de douane appliqués à 5 % ou moins. De même, dans le cadre des négociations concernant l'accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité, les gouvernements cherchent à éliminer les droits de douane sur les biens environnementaux (avec, toutefois, une liste élargie qui se fonde sur la liste mise au point par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique). Il est probable que, dans le contexte des accords commerciaux actuels, ainsi que des dialogues et plans multilatéraux et régionaux plus larges en cours, cette tendance va se renforcer (en termes de portée des produits et d'attention qui leur est accordée), et les décideurs doivent être conscients des enjeux.

B. Mesures non tarifaires

5. Au cours des deux dernières décennies, les droits de douane appliqués dans la région Asie-Pacifique ont été réduits de moitié. Parallèlement, le nombre de mesures non tarifaires, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, a considérablement augmenté. En termes relatifs et absolus, l'effet des mesures non tarifaires sur les obstacles au commerce a augmenté par rapport à celui des droits de douane.

6. Les mesures non tarifaires peuvent être utilisées pour modifier les caractéristiques des biens échangés de manière à contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Les mesures non tarifaires sont des mesures autres que les droits de douane ordinaires qui peuvent potentiellement avoir un effet économique sur le commerce international des marchandises, en modifiant les quantités échangées, les prix ou les deux. En tant que moyens d'action, les mesures non tarifaires ne sont pas intrinsèquement bonnes ou mauvaises. En effet, elles servent souvent des objectifs légitimes et nécessaires, tels que la protection de la santé humaine, animale et végétale ou la protection de l'environnement et elles peuvent être des instruments importants pour la réalisation du Programme 2030, y compris les objectifs liés aux changements climatiques.

7. Parallèlement, une caractéristique clef des mesures non tarifaires est qu'elles génèrent des coûts pour les producteurs et les commerçants qui les appliquent. Ces coûts peuvent entraîner une hausse des prix, ce qui entrave le commerce international. Les mesures non tarifaires sont souvent plus complexes, moins transparentes et, en raison de leur nature technique, plus difficiles à contrôler et à remettre en question que les droits de douane. L'essentiel est de trouver un équilibre entre les objectifs positifs visés par la réglementation et la réduction des coûts de conformité, par exemple en alignant les mesures non tarifaires sur les normes internationales et en améliorant la facilitation du commerce numérique².

² Pour de plus amples informations, voir les chapitres III et IV de l'ouvrage intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2019: Navigating Non-tariff Measures towards Sustainable Development* (publication des Nations Unies, 2019).

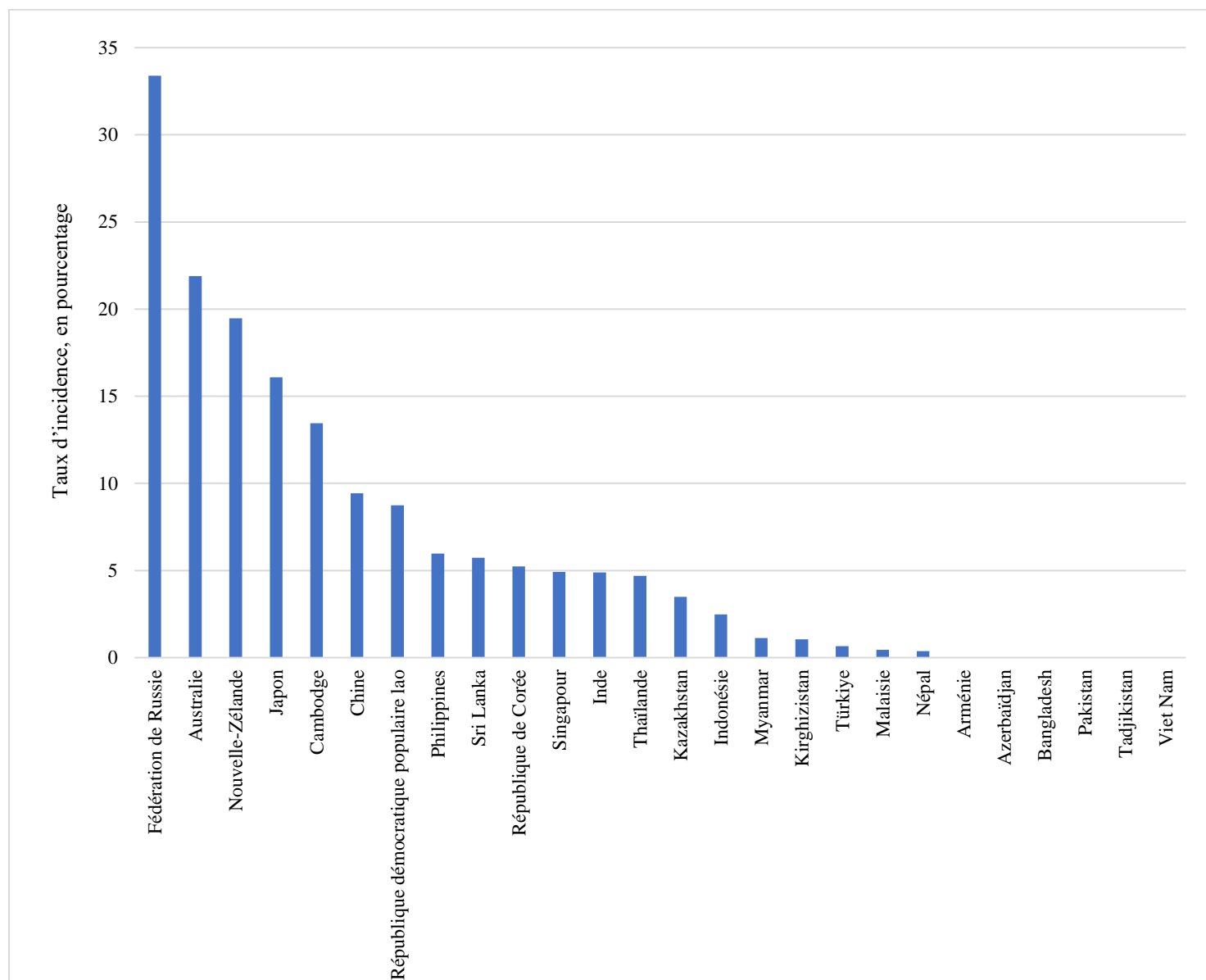
8. Des exemples de mesures non tarifaires intelligentes sur le plan climatique sont fournis dans le tableau ci-dessous. Plus de 80 % des mesures non tarifaires imposées sur la base d'objectifs liés au climat sont des mesures techniques. À cet égard, la plupart des États parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone disposent de mesures non tarifaires portant sur le commerce des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et qui sont en outre de puissants gaz à effet de serre. Il existe également quelques mesures régissant le commerce du bois et de ses produits dérivés et s'attaquant au problème du commerce illégal du bois, qui contribue à la déforestation et, par conséquent, aux changements climatiques en raison des émissions de gaz à effet de serre et de la diminution des taux de stockage du carbone.

Exemples de mesures non tarifaires intelligentes sur le plan climatique

<i>Pays</i>	<i>Catégorie d'objectif</i>	<i>Description</i>
Afghanistan	Émissions de gaz à effet de serre	Les chlorofluorocarbones et les produits qui en contiennent, ainsi que certains dichlorodifluorométhane et les produits qui en contiennent, sont interdits à l'importation en Afghanistan.
Australie	Émissions provenant des machines et des véhicules	Obligation d'apposer une étiquette de consommation de carburant et une étiquette de consommation d'énergie sur les véhicules.
Brunéi Darussalam	Déforestation	Interdiction d'abattre certains arbres.
Chine	Efficacité énergétique, autre	Les prescriptions techniques concernant le niveau minimum autorisé d'efficacité énergétique des lampes fluorescentes à ballast intégré ont été spécifiées.
Nouvelle-Zélande	Émissions de gaz à effet de serre	Taxe appliquée à une série de produits importés, notamment les réfrigérateurs, les congélateurs, les pompes à chaleur, les climatiseurs et les remorques frigorifiques. Cette taxe est liée au prix du carbone et varie d'un article à l'autre en fonction de la quantité de gaz, du gaz spécifié et de son potentiel de réchauffement de la planète.

9. Selon l'analyse conduite par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), six des économies examinées n'ont pas mis en place de mesures non tarifaires liées au climat couvrant les échanges commerciaux existants (voir figure I). En 2019, les économies examinées avaient appliqué en moyenne une ou plusieurs mesures non tarifaires liées au climat à seulement 6,2 % de leurs importations et la part des mesures non tarifaires à l'importation liées au climat dans l'ensemble des mesures non tarifaires à l'importation était de 1,6 % en moyenne.

Figure I
Taux d'incidence des mesures non tarifaires intelligentes sur le plan climatique touchant les importations en Asie et dans le Pacifique, 2019



Source : CESAP, d'après la base de données du Système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). Disponible à l'adresse suivante : <https://trainsonline.unctad.org/> (page consultée le 1^{er} novembre 2021).

10. Comme indiqué ci-dessus, l'étiquetage des normes d'efficacité énergétique et d'émissions est une prescription technique courante. Un autre exemple notable est l'abandon progressif de l'utilisation (et de l'importation) des lampes à incandescence au profit d'ampoules électriques plus efficaces. Outre le dioxyde de carbone, il est important de prendre en compte d'autres gaz à effet de serre. L'une des pistes susceptibles d'avoir un impact considérable consiste à veiller à l'élimination correcte des appareils et des machines contenant des gaz fluorés, tels que les équipements de climatisation (y compris dans les véhicules à moteur) et les réfrigérateurs. Les gaz fluorés sont des dizaines de milliers de fois plus puissants que le dioxyde de carbone, mais ils sont généralement éliminés de manière inappropriée dans les pays en développement. À ce titre, le fait de demander aux importateurs de s'assurer de l'existence de mécanismes permettant l'élimination correcte de ces gaz au

cours du cycle de vie d'un produit pourrait constituer une méthode simple de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

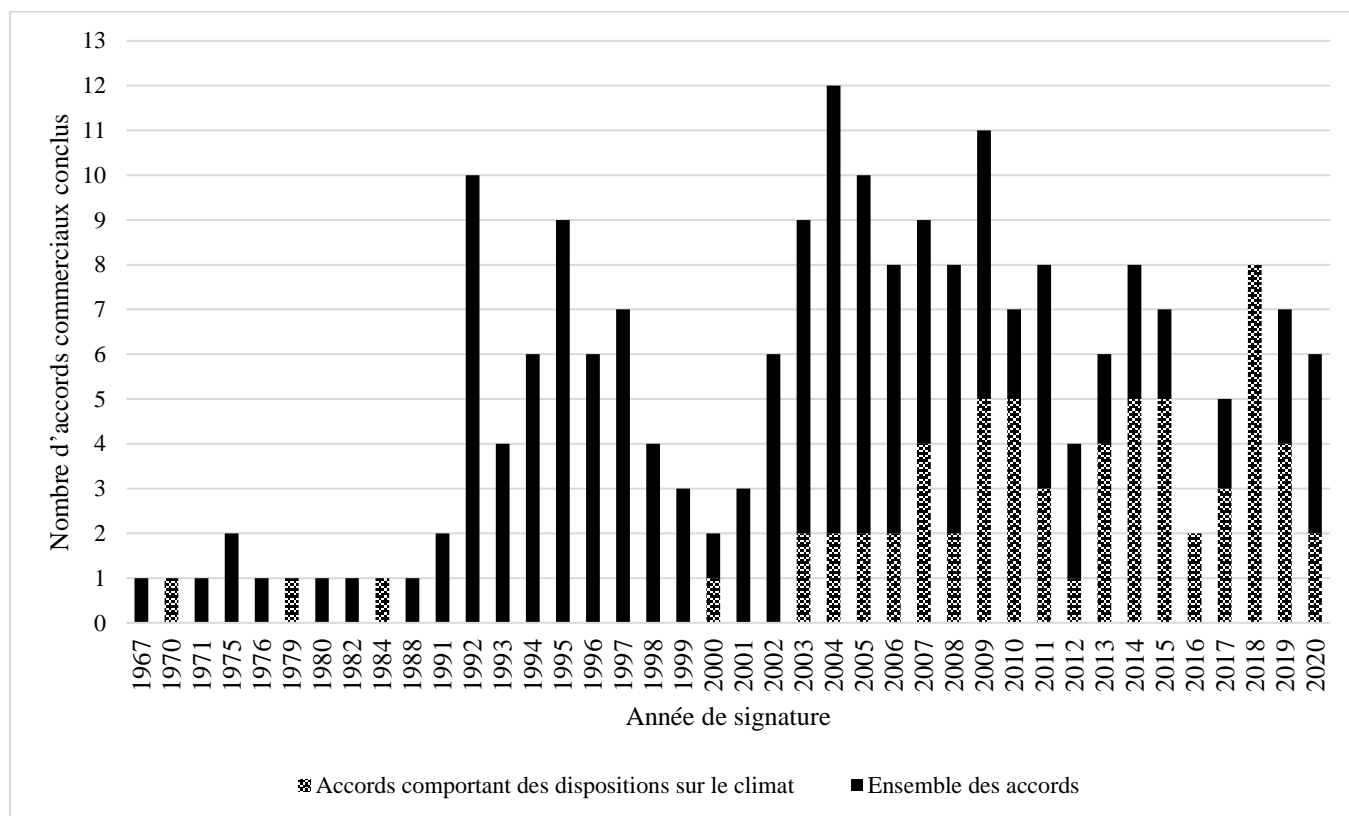
11. D'un point de vue stratégique, les mesures non tarifaires devraient jouer un rôle de plus en plus important dans la lutte contre les changements climatiques dans la région Asie-Pacifique et toucher les exportations des pays de la région. De nombreux gouvernements se fixent pour objectif d'éliminer progressivement les véhicules à moteur à combustion interne et de les remplacer par des véhicules électriques ; il s'agit précisément d'un type de mesure non tarifaire visant à lutter contre les changements climatiques. On estime que, d'ici à 2030, 40 % de toutes les nouvelles voitures vendues dans le monde seront électriques et que ce taux atteindra pratiquement 100 % d'ici à 2040.

C. Accords commerciaux régionaux

12. La présente section est spécifiquement axée sur les moyens actuels et anticipés permettant de tirer parti des accords commerciaux régionaux, y compris les accords de partenariat économique, pour contribuer à la collaboration internationale en matière de lutte contre les changements climatiques et la coordonner de manière plus efficace.

13. Le nombre d'accords commerciaux régionaux intégrant des dispositions relatives au climat est en augmentation (voir figure II). Près de la moitié des accords commerciaux régionaux de l'Asie et du Pacifique comportant des dispositions liées au climat contiennent un chapitre consacré à l'environnement, à l'action climatique ou au développement durable. Deux accords – l'Accord de partenariat complet et renforcé entre l'Union européenne et l'Arménie (conclu en 2017) et l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Géorgie (conclu en 2014) – prévoient des chapitres spécifiques sur l'action climatique, l'environnement, le commerce et le développement durable.

Figure II
Comparaison entre l'ensemble des accords commerciaux régionaux et ceux qui contiennent des dispositions relatives au climat en Asie et dans le Pacifique



14. Sur les 208 accords commerciaux régionaux conclus entre 1967 et 2020 auxquels sont parties des économies de la région Asie-Pacifique, 65 (31 %) comportent au moins une disposition relative au climat. Au total, 8 % de ces accords commerciaux régionaux ont été conclus après 2005. Seuls 23 des 65 accords commerciaux régionaux contiennent des références explicites au terme « climat » et la plupart d'entre eux sont entrés en vigueur après 2015. Certains des derniers accords commerciaux régionaux qui font directement référence aux changements climatiques sont ceux conclus entre la Chine et Maurice, l'Union européenne et le Viet Nam, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Australie et le Pérou. Dans certains accords commerciaux régionaux, le terme est utilisé de manière restrictive, par exemple en référence à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; d'autres, comme les accords entre le Japon et le Royaume-Uni et entre l'Union européenne et le Viet Nam, contiennent des dispositions variées qui traitent directement des changements climatiques.

15. Parmi les accords conclus en 2014 ou après, 60 % le sont entre des pays développés (Nord-Nord), et 40 % par des pays développés et des pays en développement (Nord-Sud). Aucun accord Sud-Sud ne figure parmi les dix premiers en termes de degré d'importance accordée à l'environnement. Les dix accords les plus importants comprennent tous un chapitre consacré à l'environnement, au développement durable ou à l'action climatique et tous les accords commerciaux régionaux, à l'exception de trois d'entre eux, font explicitement référence au terme « climat ».

16. La plupart des articles relatifs au climat que l'on trouve dans les accords commerciaux régionaux de l'Asie et du Pacifique conclus depuis 2014 se réfèrent de manière générale à l'action climatique (34 %) ou concernent les technologies, les biens et les services environnementaux (27 %), la gestion durable de l'énergie (20 %) ou les émissions de gaz à effet de serre (17 %). Peu d'entre eux mentionnent les subventions aux combustibles fossiles, les taxes sur le carbone ou les mécanismes de marché de droits d'émission de carbone. Cette répartition est similaire à celle des accords commerciaux régionaux conclus entre 1948 et 2020.

17. La portée et la spécificité des dispositions relatives au climat varient considérablement d'un accord à l'autre. La plupart des dispositions relatives au climat sont rédigées en des termes non contraignants, tels que des déclarations d'intention qui réaffirment des engagements pris ailleurs ou fournissent une vaste base de coopération, tandis que d'autres, comme l'Accord de libre-échange entre le Pérou et la République de Corée, intègrent des engagements à adopter des politiques et des mesures assortis d'exemples concrets.

18. Les négociations en cours concernant l'accord multilatéral sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité entre le Costa Rica, les Fidji, l'Islande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suisse constituent une des initiatives notables dans ce domaine. Dans le cadre de cet accord, les gouvernements envisagent spécifiquement de supprimer les obstacles au commerce des biens et des services environnementaux, d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles et de développer et mettre en œuvre l'écoétiquetage des produits de consommation (un autre exemple de mesure non tarifaire intelligente sur le plan climatique).

19. Compte tenu des tendances décrites ci-avant, il est clair que les négociateurs commerciaux actuels devront accorder une attention particulière aux questions liées au climat dans la prochaine génération d'accords commerciaux et s'assurer qu'ils disposent de moyens suffisants pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par de telles dispositions dans les accords commerciaux.

20. La mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, instrument des Nations Unies créé sous les auspices de la CESAP, pourrait permettre d'économiser environ 13 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone par an, soit l'équivalent du carbone absorbé par 400 millions d'arbres.

D. Tarification du carbone et ajustements fiscaux à la frontière

21. L'une des questions les plus pertinentes qui auront des ramifications stratégiques importantes dans un avenir proche dans la région et au-delà est celle de la tarification du carbone et des mesures commerciales connexes.

22. Deux politiques de tarification du carbone sont couramment mises en œuvre par les gouvernements, à savoir les systèmes d'échange de droits d'émission et les taxes sur le carbone. Toutes deux visent à internaliser les coûts associés aux émissions de carbone, l'objectif étant d'inciter à la réduction des émissions. Souvent appelés « systèmes de plafonnement et d'échange », les systèmes d'échange de droits d'émission permettent de plafonner les émissions totales de gaz à effet de serre d'une économie donnée. Les industries qui produisent peu d'émissions peuvent ainsi vendre leur contingent excédentaire aux producteurs de fortes émissions, ce qui permet de plafonner le marché de droits d'émission de carbone.

23. La taxe sur le carbone, en revanche, impose un prix directement lié à la teneur en carbone des combustibles fossiles, ce qui signifie qu'un paiement par tonne d'émissions de carbone est requis, créant ainsi une incitation financière à la réduction des émissions et encourageant les investissements dans des infrastructures novatrices en matière d'énergie propre et de production efficiente³. En février 2023, environ 23,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre étaient couvertes par une initiative de tarification ; le prix moyen mondial était estimé à 2 dollars par tonne de dioxyde de carbone⁴. En comparaison, le prix du carbone devrait être, selon les estimations, d'au moins 50 à 100 dollars par tonne de dioxyde de carbone d'ici à 2030 si l'on veut réduire, tout en étant efficient, les émissions en conformité avec les objectifs de température de l'Accord de Paris⁵. Les prix actuels varient considérablement, de moins de 1 dollar à plus de 100 dollars par tonne de dioxyde de carbone. Bien que moins examinée, la couverture des émissions est importante. Par exemple, au Japon, un système couvre plus de 75 % des émissions totales, alors qu'aux États-Unis, les systèmes infranationaux existant au niveau des États ne couvrent que 5 % des émissions du pays.

24. Les politiques de tarification du carbone mises en œuvre dans un pays ou une région peuvent avoir pour conséquence le transfert d'émissions de carbone. Le transfert d'émissions de carbone se produit lorsque des activités de production à fortes émissions sont délocalisées dans des pays où les politiques en matière de carbone sont moins strictes. Cela peut entraîner une augmentation des émissions globales, malgré une réduction des émissions dans la région où les politiques plus strictes en matière de carbone ont été introduites. Pour lutter contre le transfert d'émissions carbone, certaines juridictions, comme l'Union européenne⁶, examinent ou proposent l'adoption d'ajustements fiscaux à la frontière pour le carbone, dans le but de réduire l'ampleur des transferts d'émissions de carbone. Les mécanismes d'ajustements fiscaux à la frontière sont également destinés à répondre aux préoccupations des producteurs que la tarification du carbone rend moins compétitifs lorsque les concurrents étrangers ne sont pas taxés de la même manière.

25. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières proposé par l'Union européenne est l'ajustement fiscal à la frontière le plus avancé en termes de planification. Plusieurs questions en suspens sont liées à la mise en œuvre effective des ajustements fiscaux à la frontière⁷. Tout d'abord, le calcul de l'ajustement à appliquer n'est pas simple ; diverses méthodes ont été proposées, chacune présentant des avantages et des inconvénients. Alors que les ajustements pour les produits à forte consommation d'énergie et les produits exposés au commerce peuvent être plus facilement calculés grâce à une connaissance approfondie des méthodes de production, la teneur en carbone des biens de consommation et des produits finis est considérée comme

³ Carbon Pricing Leadership Coalition, *Report of the High-Level Commission on Carbon Pricing and Competitiveness* (Washington, Banque mondiale, 2019).

⁴ Banque mondiale, base de données Carbon Pricing Dashboard. Disponible à l'adresse suivante : <https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/> (page consultée le 1^{er} février 2023).

⁵ Carbon Pricing Leadership Coalition, *Report of the High-level Commission on Carbon Pricing and Competitiveness*.

⁶ L'Union européenne propose, dans son train de mesures de juillet 2021 visant à soutenir les objectifs climatiques, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour réduire les transferts d'émissions de carbone et égaliser le prix du carbone entre les produits nationaux et les produits importés dans les principales industries.

⁷ *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2021*, chap. VI.

complexe et souvent difficile à calculer⁸. Deuxièmement, l'application de l'ajustement fiscal à la frontière ne doit pas enfreindre les règles de l'Organisation mondiale du commerce. De fait, ces règles autorisent un « ajustement à la frontière » des taxes internes et les ajustements fiscaux à la frontière ne doivent pas être imposés ou remboursés directement sur les produits, mais peuvent l'être sur les biens manufacturés fabriqués à partir des produits en question⁹.

26. L'application des ajustements fiscaux à la frontière suscite un certain nombre d'inquiétudes dans les pays en développement, car l'effet de ce système dépend de la réactivité et de la capacité d'adaptation d'un pays. En général, il est peu probable que les entreprises des pays en développement disposent des ressources nécessaires pour réagir rapidement, de sorte que les ajustements fiscaux à la frontière les toucheront probablement davantage. Cela pourrait désavantager de manière disproportionnée les pays en développement et accroître les inégalités. Les pays qui devraient souffrir le plus de la mise en œuvre de l'ajustement fiscal à la frontière sont ceux qui exportent beaucoup dans les secteurs qui sont taxés au départ – très probablement les secteurs à forte consommation d'énergie et à forte émission de gaz à effet de serre. En outre, la production agricole est une source essentielle de revenus pour les régions en développement, et les ajustements fiscaux à la frontière appliqués aux produits agricoles exportés par les régions à faible revenu pourraient aggraver la pauvreté rurale¹⁰. Le risque de réduction des exportations des pays en développement à la suite de la mise en œuvre de l'ajustement fiscal à la frontière pourrait également entraîner une baisse des salaires et une hausse du chômage, en particulier chez les femmes¹¹. Il est de ce fait nécessaire de concevoir avec soin les mécanismes d'ajustement fiscal à la frontière sur le carbone si l'on veut s'assurer que les pays en développement ne soient pas lésés outre mesure.

27. Selon les estimations de la CESAP, les économies de l'Asie et du Pacifique qui ont mis en place des systèmes de tarification du carbone devraient connaître une augmentation relativement faible de leurs émissions en raison des systèmes de tarification existants sur le marché de droits d'émission de carbone de l'Union européenne¹². Néanmoins, les résultats de la modélisation montrent que les mécanismes d'ajustement fiscal à la frontière sont efficaces pour endiguer les transferts d'émissions de carbone. L'augmentation des émissions dans les pays les moins avancés qui devraient être exemptés des ajustements fiscaux à la frontière sur le marché de droits d'émission du carbone de l'Union européenne s'élève à moins d'une demi-tonne de dioxyde de carbone. Un système mondial de tarification du carbone rendrait inutiles les ajustements fiscaux à la frontière. La fixation du prix du carbone au niveau mondial permettrait de réduire les émissions de manière plus efficace et à un coût économique moindre que la fixation

⁸ James Nedumpara et Shiny Pradeep, « Implementing carbon tax: from rhetoric to reality », *Indian Journal of International Law*, vol. 59, n^{os} 1 à 4 (février 2021), p. 139 à 171.

⁹ Brian Flannery *et al.*, « Framework proposal for a US upstream GHG tax with WTO-compliant border adjustments: 2020 update », Report n^o 20-14, (Washington, Resources for the Future, 2020).

¹⁰ Tomoko Hasegawa *et al.*, « Risk of increased food insecurity under stringent global climate change mitigation policy », *Nature Climate Change*, vol. 8 (août 2018), p. 699 à 703.

¹¹ C. Soprano, « Integrating gender into the work of ESCAP's Trade, Investment and Innovation Division », CESAP, Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation. Projet de rapport sur l'intégration des questions de genre dans les programmes, avril 2021.

¹² Le marché des droits d'émission carbone de l'Union européenne comprend les États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que la Suisse.

unilatérale de prix du carbone dans le cadre d'une myriade de systèmes sans lien les uns avec les autres. On estime que l'imposition d'un prix mondial du carbone de seulement 10 dollars par tonne de dioxyde de carbone réduirait les émissions dans la région Asie-Pacifique de manière plus importante que les systèmes unilatéraux et régionaux existants et pour un coût atteignant 0,07 % du produit intérieur brut réel. Il n'en reste pas moins qu'un prix mondial du carbone supérieur à 50 dollars par tonne de dioxyde de carbone et couvrant plus de la moitié des émissions mondiales serait nécessaire pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ce qui souligne la nécessité d'exploiter toutes les stratégies possibles pour réduire les émissions. La tarification du carbone et la suppression des subventions aux combustibles fossiles auront une plus grande incidence sur les économies qui dépendent largement de ces combustibles et sur les secteurs manufacturiers ayant une empreinte carbone élevée. On peut s'attendre à des baisses marquées des salaires des travailleurs peu qualifiés dans les secteurs des combustibles à forte intensité de carbone, d'où la nécessité de renforcer les filets de sécurité sociale et la coopération multilatérale pour veiller à ce que « personne ne soit laissé de côté ».

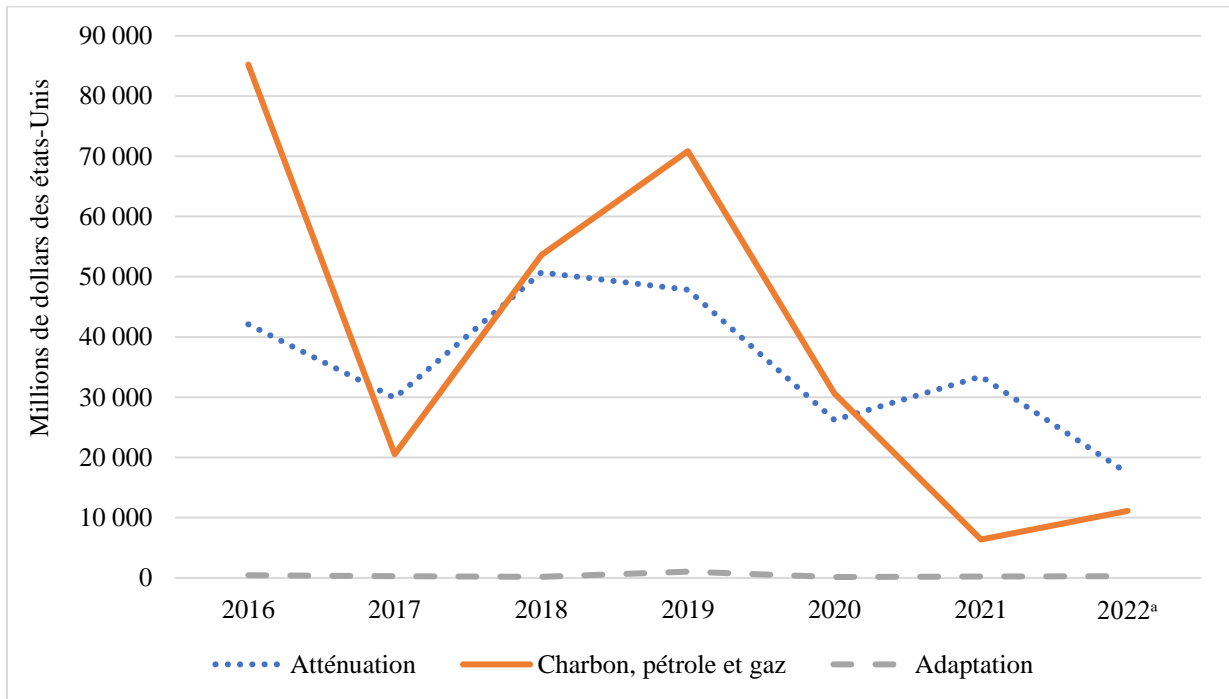
III. L'investissement étranger direct pour lutter contre les changements climatiques

28. L'IED peut jouer un rôle important pour limiter les changements climatiques et ce, de plusieurs façons. Les investisseurs étrangers peuvent soutenir des projets qui réduisent les émissions, utilisent des technologies propres et soutiennent des secteurs respectueux du climat tels que les énergies renouvelables, la gestion de l'eau et des déchets, ainsi que la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. L'IED peut également contribuer à décarboner les secteurs de la construction et des infrastructures, deux des plus grands émetteurs de carbone au niveau mondial, en intégrant, par exemple, des technologies numériques pour gérer et distribuer les ressources plus efficacement.

29. Malgré les nombreuses possibilités qu'a l'IED de contribuer à la lutte contre les changements climatiques en Asie et dans le Pacifique, les investissements dans de nouvelles capacités de production aux fins de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces effets ont diminué au cours des dernières années¹³. La valeur et le volume des projets d'atténuation des changements climatiques ont été nettement supérieurs à ceux des projets d'adaptation à ces changements. Par exemple, depuis 2016, on a comptabilisé 1 218 projets d'atténuation des changements climatiques pour un total de 247 milliards de dollars, contre 83 projets d'adaptation représentant 2,7 milliards de dollars. Il est alarmant de constater que l'IED axé sur l'atténuation des changements climatiques a été en nette perte de vitesse en 2022 et que cela s'est accompagné d'une augmentation des investissements dans les combustibles fossiles dans la région (voir figure III). La reprise des investissements dans les combustibles fossiles coïncide avec la crise énergétique actuelle et pourrait aggraver les changements climatiques si elle se poursuit.

¹³ Les investissements dans de nouvelles capacités de production sont des investissements dans de nouvelles activités de production, telles que la construction d'une usine de fabrication.

Figure III
Flux d'investissements étrangers directs dans la lutte contre les changements climatiques (atténuation et adaptation) par rapport aux investissements dans les combustibles fossiles en Asie et dans le Pacifique

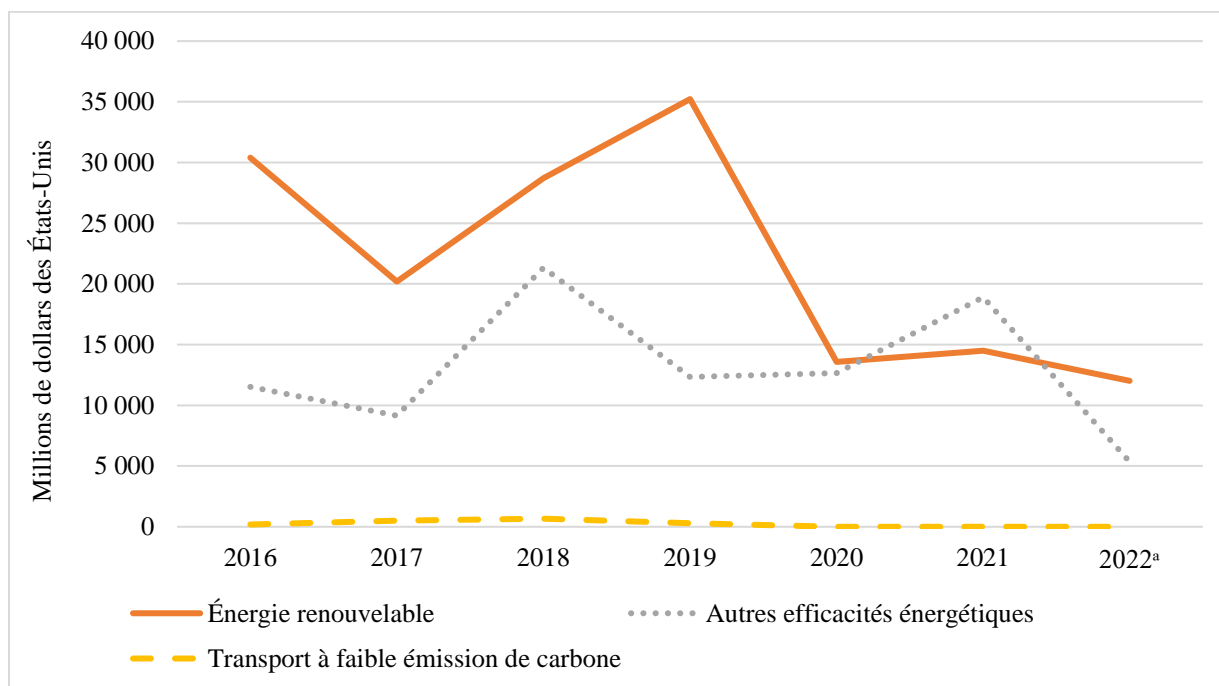


Source : calculs effectués par la CESAP à partir de données de fDi Markets. Disponible à l'adresse suivante : www.fdimarkets.com (page consultée le 15 janvier 2023).

^a Les données pour 2022 couvrent uniquement la période de janvier à novembre.

30. Pour l'essentiel, l'IED destiné à l'atténuation des changements climatiques en Asie et dans le Pacifique est allé aux énergies renouvelables et à d'autres projets dans le domaine de l'efficacité énergétique (voir figure IV). Parmi les exemples de projets dans la région, citons un investissement de 138 millions de dollars en 2021 par EnviTec Biogas (Allemagne) en Chine pour ouvrir une usine de production de biogaz qui produira 37 000 mètres cubes de biogaz par jour ; un investissement de 166 millions de dollars par Canadian Solar (Canada) au Japon pour la création d'une centrale solaire de 53,4 mégawattheures ; un investissement de 176 millions de dollars par Amazon.com (États-Unis) en Inde pour établir trois fermes solaires produisant 420 mégawattheures d'énergie propre.

Figure IV
Flux d'investissements étrangers directs dans des projets d'atténuation des changements climatiques en Asie et dans le Pacifique



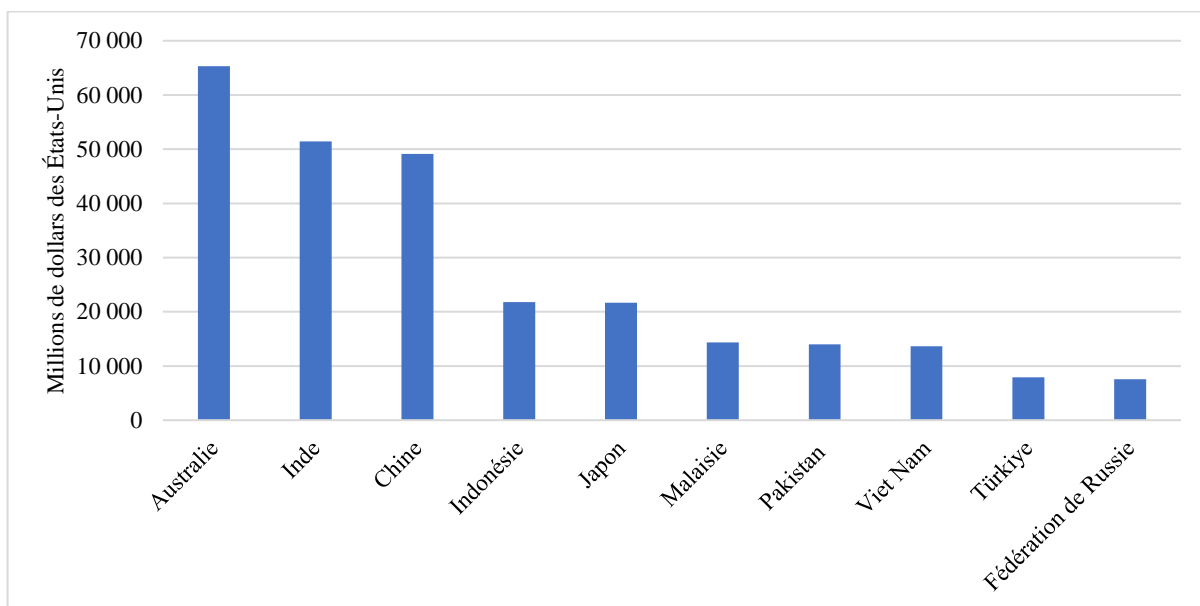
Source : calculs effectués par la CESAP à partir de données de fDi Markets. Disponible à l'adresse suivante : www.fdimarkets.com (page consultée le 15 janvier 2023).

^a Les données pour 2022 couvrent uniquement la période de janvier à novembre.

31. La valeur et le volume des projets d'adaptation aux changements climatiques ont été faibles dans la région et largement axés sur l'introduction de technologies propres dans les activités de sociétés étrangères. Par exemple, en 2021, la société japonaise Teijin Polyester a investi 17,2 millions de dollars et créé 44 emplois dans sa filiale thaïlandaise afin de transformer les bouteilles en plastique produites dans le pays en copeaux de polyester recyclé pour la fabrication de filaments de polyester de haute qualité. Cette usine devrait produire 7 000 tonnes de copeaux de polyester recyclé par an d'ici à 2025. Parmi les exemples de 2022, citons un investissement de 27 millions de dollars de Covestro (Allemagne) en Chine en vue de mettre en place une ligne de production pour le recyclage mécanique du polycarbonate et un autre investissement de la même société, cette fois-ci en Thaïlande, pour réaffecter et convertir son usine de production de plastique existante en une installation de recyclage.

32. Les IED d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets ont été répartis de manière inégale dans la région Asie-Pacifique, les pays développés et les grands pays en développement recevant la plus grande part de ces investissements. Par exemple, l'Australie est la première destination de l'IED axé sur l'atténuation des changements climatiques depuis 2011, suivie de près par l'Inde et la Chine (voir figure V). Depuis 2011, la Chine est la première destination des projets d'adaptation aux changements climatiques, le Viet Nam et l'Australie arrivant loin derrière en deuxième et troisième position (voir figure VI). Il est à noter qu'aucun des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement – deux groupes de pays ayant indubitablement besoin rapidement d'apports d'IED axé sur le climat – n'a fait l'objet de tels investissements depuis 2011.

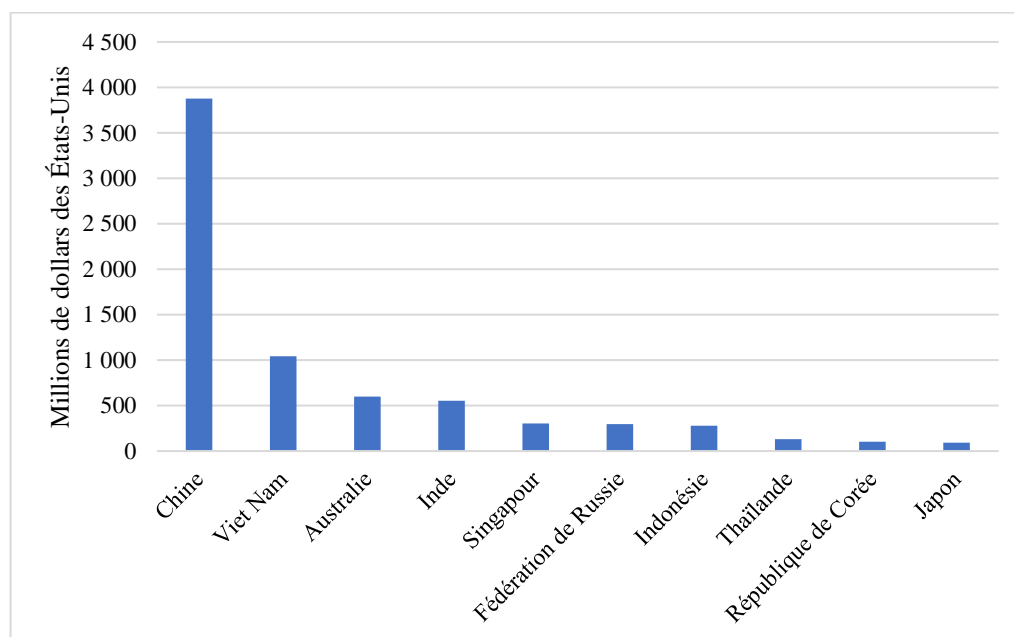
Figure V
Les 10 principaux bénéficiaires d'investissements étrangers directs de création axés sur l'atténuation des changements climatiques en Asie et dans le Pacifique (2011-2022)



Source : calculs effectués par la CESAP à partir de données de fDi Markets. Disponible à l'adresse suivante : www.fdimarkets.com (page consultée le 15 janvier 2023).

Note : les investissements de création comprennent les investissements dans des projets d'énergie renouvelable, des projets de fabrication de véhicules électriques et dans des domaines du secteur agricole qui utilisent des techniques durables.

Figure VI
Les 10 principaux bénéficiaires d'investissements étrangers directs de création axés sur l'adaptation aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique (2011-2022)



Source : calculs effectués par la CESAP à partir de données de fDi Markets. Disponible à l'adresse suivante : www.fdimarkets.com (page consultée le 15 janvier 2023).

33. Le faible niveau et la répartition inégale de l'IED dans les pays en développement de la région soulignent qu'il est urgent d'aborder cette question dans le cadre des réflexions sur le déblocage du financement de l'action climatique pour les pays en développement. Alors que l'IED est un type important d'investissement du secteur privé, doté d'un immense potentiel pour aider les pays en développement à combler les lacunes en matière de financement de l'action climatique, cette question n'a jusqu'à présent pas été abordée dans le cadre des forums sur ce thème. Par exemple, alors que les participant(e)s à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en novembre 2022, ont examiné les moyens d'accroître le financement de l'action climatique dans les pays en développement, la question de l'IED ne figurait même pas à l'ordre du jour principal. En outre, aucune des décisions prises lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties¹⁴ ne fait référence à l'IED comme source possible de financement de l'action climatique. Dans les faits, du point de vue de l'investissement, le principal problème est qu'on a estimé que le « financement de l'action climatique » et l'« investissement » correspondaient uniquement aux fonds provenant de sources publiques et de banques multilatérales de développement. Ce n'est que dans le projet de décision sur les questions relatives au Comité permanent du financement qu'il est fait mention d'investissements directs du secteur privé, sans qu'il soit précisé si ces investissements seront nationaux ou étrangers. Toutefois, il a été reconnu que l'IED pouvait constituer une source de financement supplémentaire et non négligeable pour aider les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques¹⁵.

34. Il est urgent d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que leurs organismes de promotion de l'investissement, à attirer et à faciliter l'IED lié à l'action climatique. Plus important encore, ils ont besoin d'aide pour déterminer pour quels projets relatifs à l'action climatique leur pays aurait un avantage concurrentiel permettant d'attirer l'IED, pour cibler les investisseurs et générer des débouchés, ainsi que pour faire valoir les opportunités d'investissement aux investisseurs étrangers. Pour ce qui est de susciter une volonté politique, les pays en développement doivent également renforcer leur capacité à faire comprendre aux ministères concernés qu'il est nécessaire de mettre en place davantage d'incitations aux investissements étrangers directs dans le domaine du climat et de supprimer progressivement les subventions et les incitations en faveur des combustibles fossiles.

35. En complément, les organismes de promotion de l'investissement devraient envisager d'intégrer des indicateurs adaptés afin d'évaluer et de mesurer les caractéristiques des investissements en rapport avec l'action climatique. Le secrétariat de la CESAP a mis au point des indicateurs sur l'IED durable qui permettraient à ces organismes de faire précisément cela¹⁶. Il a travaillé avec plusieurs pays de la région Asie-Pacifique pour les aider à

¹⁴ Voir Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « Decisions taken at the Sharm el-Sheikh Climate Change Conference », disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/cop27/auv>.

¹⁵ Voir le texte de la décision sur les modalités de financement eu égard aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, portant notamment sur les moyens de remédier aux pertes et préjudices. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/624440>.

¹⁶ Voir CESAP, « E-learning platform: general and sector-based indicators for evaluating the contribution of foreign direct investment to sustainable development », disponible à l'adresse suivante : <https://e-learning.unescap.org/thematicarea/detail?id=43>.

intégrer les indicateurs dans leurs processus de suivi et d'évaluation des investissements, notamment avec le Bhoutan (InvestBhutan) et les Philippines (Philippine Board of Investments).

36. En outre, conscient qu'il est urgent que les organismes de promotion de l'investissement en Asie et dans le Pacifique attirent et facilitent l'IED lié à l'action climatique, le secrétariat élabore un programme de travail pour les soutenir dans cette démarche. Ce programme de travail visera à fournir une assistance technique aux organismes de promotion de l'investissement des pays en développement afin qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des stratégies pour attirer et faciliter l'IED dans des domaines liés au climat, en fonction des besoins des pays concernés et des contributions déterminées au niveau national en matière de réduction des émissions nationales et d'adaptation aux changements climatiques. Le secrétariat se réjouit de pouvoir apporter, dans un avenir proche, un soutien aux organismes de promotion de l'investissement des États membres en développement dans ce domaine.

IV. Partenariats public-privé et réseaux du secteur privé au service de l'action climatique

A. Partenariats pour le développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques

37. Le développement des infrastructures fait partie intégrante de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et des inégalités, de la création d'emplois et de la durabilité environnementale. Les infrastructures améliorent le bien-être et ont un rendement social élevé. Pour atteindre les objectifs de développement durable, le développement des infrastructures doit être au centre des plans d'action des pays. La majorité des objectifs, notamment ceux relatifs à la santé, à l'éducation et à l'accès à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement, nécessitent le développement d'infrastructures. Alors que la région accélère de toute urgence le processus visant à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, il est communément admis que le développement des infrastructures est une condition préalable cruciale.

38. Le développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques est nécessaire à la préservation de l'environnement ; ces infrastructures ont le potentiel de protéger fondamentalement les ressources naturelles et d'atténuer les effets des changements climatiques. Par exemple, pour atteindre l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris sur les changements climatiques, il est essentiel de passer des sources d'énergie traditionnelles aux sources d'énergie renouvelables. Ce dernier point exige d'intensifier les investissements dans les infrastructures pour produire de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. La région Asie-Pacifique offre d'immenses possibilités pour le développement de telles infrastructures : il serait par exemple possible de faire de la bioénergie la source d'énergie la plus importante en Asie du Sud-Est¹⁷. Le secteur public doit cependant faire face à un financement insuffisant du développement des infrastructures en raison de conditions budgétaires strictes. Compte tenu du ralentissement économique mondial consécutif à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la participation du secteur privé au développement des infrastructures est plus que jamais nécessaire pour combler le déficit de

¹⁷ Agence internationale de l'énergie, *Southeast Asia Energy Outlook 2019* (Paris, 2019) ; Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), « ASEAN strategy on sustainable biomass energy for agriculture communities and rural development in 2020-2030 », 2020.

financement. Cependant, dans la plupart des pays en développement, et en particulier dans les pays les moins avancés, il est difficile de mobiliser des fonds privés pour des projets d'infrastructure¹⁸. Pour y remédier, de nombreux pays ont mis en place des partenariats public-privé comme mécanisme de financement pour développer et fournir des installations et des services d'infrastructure de manière efficace.

39. Les partenariats public-privé peuvent contribuer à mobiliser les investissements privés pour combler le déficit de financement du développement des infrastructures. Ils peuvent également contribuer à optimiser l'efficacité de l'allocation des ressources et permettre le partage des risques entre les secteurs public et privé. Les partenariats public-privé peuvent s'adapter à l'évolution des conditions du marché en utilisant des instruments du marché des capitaux, tels que des titres et des obligations, pour mettre en place une structure de financement flexible. En outre, les partenariats public-privé peuvent avoir une incidence positive sur la gouvernance des infrastructures, car ils incitent les gouvernements à prendre des mesures novatrices et à renforcer les qualifications et les connaissances. Les partenariats public-privé sont également un outil efficace pour réformer le processus de passation des marchés publics et la prestation des services publics, ainsi que pour encourager la participation du secteur privé.

40. La CESAP dispose d'un avantage comparatif pour promouvoir des infrastructures durables grâce aux partenariats public-privé dans la région, étant donné son rôle unique de groupe de réflexion régional et d'organe intergouvernemental représentatif de l'Asie et du Pacifique qui facilite l'échange de bonnes pratiques et la défense de certaines politiques. En collaborant avec le secteur privé, les institutions financières et d'autres partenaires de développement internationaux, la CESAP vise à renforcer la capacité des États membres à exécuter des projets de partenariat public-privé et à échanger des connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, renforçant ainsi la coopération régionale entre les décideurs et les principales parties prenantes. La CESAP peut également jouer un rôle d'intermédiaire déterminant en appariant les propositions d'investissement avec des projets de développement d'infrastructures durables.

B. Réseau du secteur privé et action climatique

41. Les changements climatiques restent l'un des défis mondiaux les plus pressants. La région Asie-Pacifique régresse actuellement au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)¹⁹. Si le texte historique qu'est l'Accord de Paris illustre l'engagement de la communauté internationale à limiter l'augmentation de la température mondiale, il reste difficile de créer les conditions et les politiques nécessaires à la réalisation de cet objectif.

42. Le secteur privé contribuera toujours de manière essentielle à l'action positive contre les changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets et à la résilience. Si les États membres de la CESAP doivent définir les orientations et les cadres politiques nationaux pour permettre aux entreprises de mener des activités plus respectueuses du climat, ce sont les entreprises elles-mêmes qui doivent appliquer des méthodes de production plus

¹⁸ *Infrastructure Financing for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, 2019).

¹⁹ CESAP, Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unescap.org/data-analysis/sdg-progress> (page consultée le 3 février 2023).

écologiques, décarboner leurs réseaux de transport et assurer des activités durables. Les entreprises seront les premières à investir dans les énergies propres et les technologies à faible émission de carbone et à y recourir. En outre, elles exercent une influence considérable sur le comportement des consommateurs par le biais de leurs stratégies de marketing et de leurs décisions en matière de prix, et peuvent donc faire évoluer les marchés dans une direction plus respectueuse de l'environnement.

43. Pour que les décideurs puissent aligner les activités des entreprises sur leurs objectifs en matière d'action climatique, il est nécessaire d'adopter une approche à plusieurs niveaux qui intègre les politiques relatives aux entreprises nationales, au commerce et à l'investissement, ainsi qu'à l'environnement. Les gouvernements peuvent influencer sur un large éventail de décisions commerciales grâce à la fiscalité, aux politiques sectorielles, aux réglementations et prescriptions directes. Il peut cependant être difficile de trouver la bonne combinaison de politiques qui permette d'atteindre une échelle d'action appropriée sans étouffer l'activité des entreprises ou provoquer des effets secondaires défavorables. C'est pourquoi il est capital de demander l'avis et la contribution des acteurs du secteur privé afin de mieux comprendre les effets que les politiques sont susceptibles d'avoir sur les entreprises et les réactions de ces dernières à ces politiques.

44. Les entreprises modifient la manière dont les décisions sont prises pour répondre à la demande croissante, émanant à la fois des consommateurs et des gouvernements, de s'attaquer au problème des changements climatiques. Par exemple, l'attention croissante accordée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par les investisseurs et les entreprises se traduit par une plus grande transparence et une meilleure communication au sujet des émissions de carbone et de l'empreinte environnementale des entreprises privées. Le suivi des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et l'établissement de rapports à ce sujet restent toutefois pour la plupart du temps le fait des grandes entreprises, et ces mesures sont souvent imposées dans le cadre de prescriptions en vue de la cotation en bourse ou sur la base de celles-ci. Par conséquent, les petites et moyennes entreprises, qui constituent un vaste segment de l'économie, échappent dans une certaine mesure à cette influence. On envisage de plus en plus d'intégrer les petites entreprises dans un cadre d'information sur les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance²⁰, mais des difficultés subsistent, notamment :

- a) La méconnaissance par les petites entreprises de la différence entre les diverses normes et cadres de communication de l'information, et l'incapacité de ces entreprises à consacrer des fonds ou de l'expertise à la production de rapports ;
- b) Les préoccupations quant aux risques sur le plan juridique et sur celui de la réputation liés à la production de rapports ne disposant pas de l'expertise et de l'expérience nécessaires ;
- c) L'absence de certitude, pour les petites entreprises, que les coûts et les mesures prescrits par les rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance produiront des résultats tangibles pour l'entreprise ou lui conféreront un avantage concurrentiel.

²⁰ Chambre de commerce internationale, « Scaling MSME sustainability reporting : outline ICC report », document soumis au groupe de travail du Groupe des 20 sur le financement durable, 2021.

45. Le secteur privé, représenté par des organismes de haut niveau et des associations professionnelles, a fait savoir que de nombreuses entreprises sont désireuses et capables d'agir contre les changements climatiques, à condition que certains cadres et certaines politiques soient mis en place. Par exemple, le Conseil consultatif des entreprises de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, dans son rapport annuel aux dirigeants préparé pour le sommet de 2022, a exhorté les dirigeants de la région à « élaborer une réponse collective aux changements climatiques »²¹. Au-delà d'un simple encouragement à l'action générique, il appelle spécifiquement dans son rapport à la création d'un environnement favorable, « y compris des mesures appropriées de taxation et de tarification du carbone ». Les entreprises s'engagent également dans des initiatives qui promeuvent la transformation vers une économie plus verte et plus durable, comme l'initiative du Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises du Réseau des entreprises durables de la CESAP²². Des cadres et des réglementations solides mis en place par les gouvernements permettront aux entreprises d'agir de concert, sans prendre individuellement des mesures qui pourraient nuire à leur position concurrentielle.

46. Les réseaux et associations d'entreprises, notamment le Réseau des entreprises durables de la CESAP, joueront un rôle essentiel en veillant à ce que le monde des affaires au sens large s'engage en faveur d'une décarbonation significative et contribue à un avenir durable. Comme indiqué plus haut, ils peuvent préconiser des politiques appropriées en faveur de la décarbonation et collaborer avec les gouvernements à cet effet, fournir des informations en retour et des idées pour les réglementations et les initiatives et promouvoir les meilleures pratiques et les exemples de réussite de leurs membres. En proposant des programmes de formation et d'éducation, ils peuvent aider leurs membres à comprendre l'intérêt commercial de la décarbonation et la manière dont ils peuvent passer à des pratiques plus durables. Les entreprises qui ont intégré le développement durable dans leurs pratiques courantes sont des exemples précieux, en particulier pour les petites entreprises.

47. En soutenant les réseaux d'entreprises et en encourageant les entreprises, petites et grandes, à se rallier aux initiatives du secteur privé axées sur l'action climatique, les gouvernements peuvent améliorer le dialogue national et international sur la politique de lutte contre les changements climatiques. Des plateformes telles que le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises peuvent permettre de mieux aligner les actions des entreprises sur les ambitions climatiques des États membres.

V. Rôle du transfert de technologie dans la lutte contre les changements climatiques

48. La mise au point et le transfert de technologies jouent un rôle crucial dans la lutte contre les changements climatiques et la réalisation des objectifs mondiaux et nationaux. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris ont souligné l'importance de la technologie dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation et

²¹ Conseil consultatif des entreprises de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, *Report to APEC Economic Leaders (2022)*.

²² Voir www.unescap.org/projects/gd.

du renforcement de la coopération en matière de développement et de transfert de technologies²³.

49. La réalisation des objectifs climatiques demandera d'accélérer le développement, le déploiement et la diffusion des technologies disponibles, ainsi que des technologies nouvelles et émergentes. Comme indiqué au Forum économique mondial, la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et de 70 % des cibles associées à ces objectifs peut être facilitée par les technologies de la quatrième révolution industrielle disponibles aujourd'hui²⁴. Dans un rapport récent, l'Agence internationale de l'énergie a révélé que, si la plupart des réductions mondiales des émissions de dioxyde de carbone jusqu'en 2030 dans le domaine de l'énergie peuvent provenir de technologies facilement disponibles aujourd'hui, d'ici à 2050, près de la moitié des réductions seront dues à des technologies qui en sont actuellement à la phase de démonstration ou de prototype²⁵. Le transfert et la diffusion des technologies sont de ce fait impératifs.

50. Ces dernières années, l'innovation et les investissements ciblés dans les technologies à faible émission de carbone ont été menés à un rythme soutenu dans le but d'atténuer les changements climatiques. Dans un rapport de 2020, la Banque mondiale a révélé que les pays à faible revenu ne représentaient que 0,01 % des exportations mondiales et 0,3 % des importations mondiales en 2015-2016²⁶. En revanche, les pays à revenu élevé ont produit 80 % de toutes les innovations à faible émission de carbone entre 2005 et 2015. Dans le rapport, il est en outre noté que, bien que les pays du Sud se soient davantage intégrés dans les réseaux commerciaux de technologies à faible émission de carbone, les pays les plus pauvres de la planète sont restés sur la touche. Cela souligne d'autant plus l'importance du transfert de technologie, notamment par la mise en place de réseaux spécialisés, le renforcement des capacités et la formation aux solutions les plus récentes en matière d'énergie²⁷. Dans le livre *Green Technology Book 2022: Solutions for Climate Change Adaptation*, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle préconise un meilleur accès au financement pour mettre en œuvre et généraliser les solutions fondées sur les technologies climatiques, la prise en compte du contexte local avant le

²³ La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a intégré la mise au point et le transfert de technologies pour l'action climatique dans les pays comme un élément essentiel de son processus. Le mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques, créé en 2010 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a pour objectif d'accélérer et de renforcer la mise au point et le transfert de technologies climatiques. Il se compose de deux organes complémentaires qui collaborent, à savoir le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques. Le Comité exécutif de la technologie est l'organe politique du mécanisme en question. Il analyse les questions politiques et formule des recommandations pour aider les pays à renforcer leurs efforts en matière de technologies climatiques. Le Centre-Réseau des technologies climatiques est l'organe d'application du mécanisme. Il aide les pays à améliorer la mise en œuvre des projets et programmes liés aux technologies relatives aux changements climatiques. L'Accord de Paris a établi un cadre technologique pour fournir des orientations générales au mécanisme technologique. Le cadre technologique joue un rôle stratégique dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des travaux du mécanisme en prenant en compte les changements climatiques envisagés dans l'Accord de Paris et la vision à long terme du développement et du transfert de technologies. Pour plus d'informations, voir <https://unfccc.int/topics/what-is-technology-development-and-transfer>.

²⁴ *Unlocking Technology for the Global Goals* (Genève, 2020).

²⁵ *Net Zero by 2050 : a Roadmap for the Global Energy Sector* (2021).

²⁶ Miria A. Pigato et al., *Technology Transfer and Innovation for Low-Carbon Development* (Washington, Banque mondiale, 2020).

²⁷ *Accelerating Implementation of the Paris Agreement in the Asia-Pacific Region: a Guide for Policymakers* (publication des Nations Unies, 2020).

transfert de technologie et la promotion de solutions fondées sur la nature et d'options à faible intensité technologique, entre autres solutions²⁸.

51. Alors que les pays de l'Asie et du Pacifique s'orientent vers un avenir à faible émission de carbone et résilient, ils devront redoubler d'efforts pour déterminer les technologies appropriées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, généraliser les innovations et piloter et mettre au point ou adopter des modèles commerciaux économiquement viables²⁹. Les pays doivent mettre en place un programme sur le commerce et l'environnement qui facilite les transferts de technologies vertes sans brevet, encourage le commerce de produits respectueux de l'environnement et renforce les capacités techniques³⁰.

A. Initiatives régionales visant à renforcer le transfert de technologie pour intensifier l'action climatique en Asie et dans le Pacifique

52. Plusieurs exemples d'initiatives aux niveaux régional, national et sectoriel visent à renforcer la coopération technique en vue d'accélérer et d'intensifier l'action climatique. Le Centre-Réseau des technologies climatiques a mis en place un partenariat et un bureau de liaison en République de Corée dans le but d'ouvrir de nouveaux espaces de collaboration sur le développement et le transfert de technologies pour lutter contre les changements climatiques et construire des sociétés résilientes en Asie et dans le Pacifique³¹.

53. Le Centre Asie-Pacifique de résilience des ressources en eau est un autre exemple prometteur : il s'agit d'une plateforme ouverte destinée à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau en établissant des partenariats, en offrant des possibilités de formation, en élaborant et en partageant des supports de connaissance, des méthodes, des outils, des données et des technologies numériques novateurs.

54. Le programme de maïs tolérant à la sécheresse « AAA » (abordable, accessible et asiatique) est un autre exemple. Il s'agit d'une initiative de collaboration entre le Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé et Syngenta, soutenue et coordonnée par Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture. Ce partenariat public-privé a été conçu pour élaborer un programme de sélection spécifique du maïs. Son objectif était de rendre les hybrides de maïs tropical à la portée des bourses des petits exploitants asiatiques³².

55. SERVIR-Mekong est une initiative régionale qui utilise les technologies spatiales pour la résilience climatique dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence des États-Unis pour le développement international et la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis. SERVIR-Mekong travaille en partenariat avec des organisations régionales de

²⁸ *Green Technology Book 2022: Solutions for Climate Change Adaptation* (Genève, 2022).

²⁹ Fond pour l'environnement mondial, « Technology transfer ». Disponible à l'adresse suivante : www.thegef.org/what-we-do/topics/technology-transfer.

³⁰ CNUCED, *South-South Cooperation for Climate Adaptation and Sustainable Development* (Genève, 2022).

³¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « UN Climate Technology Centre and Network launches partnership and liaison office in Korea », communiqué de presse, 21 juillet 2022.

³² Syngenta Foundation, « Affordable, Accessible, Asian (« AAA ») Drought-Tolerant Maize : overview of a collaborative program between CIMMYT and Syngenta, supported and coordinated by Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture », document de référence du site Web, janvier 2023.

premier plan afin d'aider les cinq pays de la région du bassin inférieur du Mékong, à savoir le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam, à utiliser les informations fournies par les satellites d'observation de la Terre et les technologies géospatiales pour gérer les risques climatiques³³.

56. La Banque mondiale et la Solar Energy Corporation of India Limited ont conclu un accord visant à aider l'Inde à accroître sa capacité de production d'électricité grâce à des sources d'énergie plus propres et renouvelables. Le projet vise à développer ce marché en s'attaquant aux obstacles au déploiement des nouvelles technologies à plus grande échelle³⁴. En Inde également, la National Green Hydrogen Mission, dont l'objectif est de produire 5 millions de tonnes d'hydrogène vert d'ici à 2030, vise à réduire les émissions de carbone et l'utilisation des combustibles fossiles. La société Carbon Trust Singapore Pte. Limited met en œuvre un projet de coopération technique pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le renforcement des petites et moyennes entreprises de la sous-région afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Le projet consiste notamment à élaborer des lignes directrices en matière de stratégies d'atténuation et d'adaptation qui tiennent compte de la dimension de genre et s'adressent aux petites et moyennes entreprises, en s'appuyant sur les technologies disponibles et les meilleures pratiques³⁵.

B. Coopération régionale et rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

57. Consciente de l'importance cruciale des technologies nouvelles et émergentes pour l'intensification de l'action climatique, la CESAP a participé à des activités visant à promouvoir le développement, l'adoption et la diffusion de ces technologies. Par l'intermédiaire de son Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, la CESAP a mené une série de consultations et d'activités de renforcement des capacités et a défini des mesures prioritaires et des possibilités de coopération régionale. On trouvera ci-après quelques-unes des principales recommandations formulées à l'issue de ces activités :

- a) Mettre en place des politiques efficaces pour promouvoir des technologies à faible émission de carbone³⁶ ;
- b) Renforcer les systèmes d'appui institutionnel pour l'extension des technologies climatiques en vue d'un déploiement à grande échelle ;

³³ Voir <https://servir.adpc.net/>.

³⁴ Banque mondiale, « World Bank signs project to scale up innovative renewable energy technologies in India », communiqué de presse, 15 décembre 2022.

³⁵ Voir Canadian Trade and Investment Facility for Development, « Strengthening ASEAN's SMEs in mitigating and adapting to climate ». Disponible à l'adresse suivante : <https://c-tif.ca/portfolio/projects/strengthening-aseans-smes-in-mitigating-and-adapting-to-climate/>.

³⁶ Voir Miria A. Pigato et al., *Technology Transfer and Innovation for Low-Carbon Development*. Ces politiques comprennent a) la tarification du carbone, b) la promotion de l'investissement privé par l'intermédiaire d'instruments de réduction des risques, c) des politiques axées sur la demande (par exemple, une tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables), d) des politiques d'impulsion technologique pour stimuler l'innovation, la production et les exportations, e) l'utilisation d'initiatives multilatérales en matière de commerce et d'investissement pour accélérer le transfert de technologies et f) l'adoption de nouveaux accords en matière de droits de propriété intellectuelle pour accélérer le transfert de technologies (par exemple, des communautés de brevets).

- c) Identifier des solutions pratiques pour traiter les changements climatiques au niveau local, multiplier les innovations ou les adopter en augmentant le financement approprié ;
- d) Fournir un appui technique pour découvrir des technologies, entreprendre des études de faisabilité et mener des projets pilotes dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ;
- e) Recenser les possibilités de collaboration pour développer et commercialiser les éventuelles innovations au-delà des frontières nationales ;
- f) Constituer des partenariats multipartites et encourager l'action collective par la mise en commun des ressources ;
- g) Promouvoir des modèles de partenariats public-privé transfrontières afin de favoriser l'adoption des technologies climatiques ;
- h) Aider les pays à adopter de nouveaux modèles de gestion et de pratiques en matière de propriété intellectuelle afin d'améliorer l'accès aux technologies climatiques et leur partage ;
- i) Favoriser la création de banques régionales ou nationales sur les technologies climatiques testées, éprouvées et d'un coût abordable ;
- j) Faciliter la conclusion d'accords entre les gouvernements afin d'encourager le partage de technologies climatiques novatrices et des connaissances qui s'y rapportent.

VI. Conclusions

58. Les politiques d'atténuation des changements climatiques auront des avantages notables, mais aussi des coûts, qui influenceront sur les possibilités de commerce et d'investissement et sur la manière dont ces derniers seront mis en œuvre. Si ces changements sont nécessaires, il faut cependant accorder une attention et un soutien particuliers aux économies en développement. La coopération multilatérale et régionale est essentielle pour s'assurer qu'aucune économie n'est laissée de côté. La CESAP, ainsi que des partenaires tels que la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, continuera à collaborer et à proposer des services d'analyse et de renforcement des capacités et des plateformes intergouvernementales afin de faciliter les progrès vers un commerce et des investissements intelligents face aux changements climatiques.

VII. Questions portées à l'attention de la Commission

59. Les membres et les membres associés de la Commission sont invités à examiner les recommandations figurant dans le présent document, à partager leurs expériences nationales en matière de valorisation du commerce, de l'investissement, de l'innovation commerciale et du transfert de technologie dans le cadre de l'action climatique et à donner des orientations au secrétariat concernant ses activités futures dans ce domaine.

60. La Commission est également invitée à examiner la possibilité de fournir un appui aux membres et aux membres associés dans les domaines suivants :

- a) Indiquer quels types d'appui – formation et partage des connaissances, outils, travaux de recherche et services consultatifs, etc. – le secrétariat pourrait être appelé à fournir pour promouvoir le commerce, l'investissement, l'innovation des entreprises et le transfert de technologies en vue de lutter contre les changements climatiques ;

b) Donner des orientations au secrétariat sur la manière dont le commerce, l'investissement, l'innovation commerciale et le transfert de technologie peuvent être promus plus efficacement aux niveaux national et régional afin de mieux faire face aux changements climatiques ;

c) Recenser les nouvelles questions et les questions prioritaires liées au commerce, à l'investissement, à l'innovation commerciale et au transfert de technologies que le secrétariat devrait examiner de façon plus approfondie pour aider les membres et les membres associés à lutter contre les changements climatiques.
